

## Délibération N°2023-010-BC

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

### **Circuits du patrimoine - Sollicitation d'une subvention au titre de l'appel à projets "Sentiers de nature" du CEREMA**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 du mois de février à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme HENAFF Marie Claire  
M. JEZEQUEL Jean  
M. BODIGUEL Robert  
Mme GUILLERM Babeth  
M. MIOSSEC Gilbert  
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) Mme CLAISSE Laurence

Secrétaire de séance : M. Jean JEZEQUEL

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le projet de création de circuits du patrimoine sur les communes de la CCPL a pour but de mettre en valeur la richesse patrimoniale de notre territoire. Depuis septembre 2020, les étudiants de master de Géoarchitecture à Brest travaillent sur l'inventaire des patrimoines des communes (religieux, architecturaux, naturels et immatériels) et sur des propositions de circuits.

Le projet est décomposé en 4 phases :

- > phase 1 : inventaire des différents patrimoines
- > phase 2 : étude de faisabilité
- > phase 3 : recherche historique et iconographique
- > phase 4 : mise en place des circuits

Pour rappel, les périodes d'études pour les communes sont les suivantes :

- Commana, Plougar, Plouvorn et Saint-Vougay (2020/2021)
- Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Saint-Sauveur et Sizun (2021/2022)
- Bodilis, Lampaul-Guimiliau, Locmélard, Plouzévédé et Saint-Servais (2022/2023)
- Guiclan, Plougourvest, Plounéventer, Saint-Derrien et Trézilidé (2023/2024)

En ce début d'année 2023, il a été décidé de collaborer avec l'Atelier de l'Hermine spécialisé dans la conception des projets de valorisation du patrimoine afin de donner corps à ce projet.

Pour cela, l'Atelier de l'Hermine a pour mission de :

- proposer des scénarios de circuits (chasses aux trésors, circuits d'interprétation, guide etc.),
- proposer des supports (physiques et/ou numériques),
- établir un devis opérationnel pour budgétiser le projet.

A la suite de ce travail, la CCPL va travailler avec un bureau d'études spécialisé dans l'écriture et la recherche historique et iconographique des supports précédemment définis.

Pour financer ces études, la CCPL souhaite bénéficier de fonds dans le cadre de l'appel à projets "Sentiers de nature" doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros porté par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, avec l'appui du Cerema.

Cet appel à projets se concentre sur des dispositifs liés à la création et à la restauration de sentiers en plaine, colline et plateaux (hors zone de montagne et sentier littoral), à la préservation et à la restauration des patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords des sentiers. Certaines de ces actions peuvent être financées jusqu'à 80%, les 20% restant étant issus de l'autofinancement.

Le tableau prévisionnel de financement des études « Circuits du Patrimoine » s'établit ainsi :

DEPENSES		RESSOURCES	
Etude de faisabilité	10 500 €	CEREMA	44 800 €
		Autofinancement	11 300 €
Recherche historique et iconographique des points remarquables retenus	45 600 €		
Total	56 100 €	Total	56 100 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Après avoir entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide le projet d'étude de faisabilité du projet « Circuits du Patrimoine ».**
- **Sollicite un financement dans le cadre de l'appel à projets "Sentiers de nature" du CEREMA à hauteur de 44 800 €, soit 80% du coût des études.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 8 février 2023.

Le Secrétaire de séance,  
Jean JEZEQUEL.

Le Président,  
Henri BILLON.

